

# Avis relatif à la TAXE SCOLAIRE

La Commission scolaire des Découvreurs procédera à l'envoi de ses factures annuelles de la taxe scolaire, le **28 juillet 2011**.

## NOUVEAU PROPRIÉTAIRE OU CHANGEMENT D'ADRESSE

Si vous êtes nouveau propriétaire ou si vous avez changé d'adresse au cours des six derniers mois, nous vous invitons à communiquer avec la Commission scolaire le plus tôt possible. Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de s'assurer que la taxe scolaire de son immeuble soit payée à la date d'échéance, car toute facture échue porte intérêt.

## TAUX D'IMPOSITION

Le taux de la taxe pour 2011-2012 est établi à 20,90 cents/100 \$ d'évaluation, selon le budget adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance du 21 juin 2011.

## MODALITÉ DE PAIEMENT

La taxe scolaire est exigible le trente et unième jour qui suit l'expédition du compte de taxe, soit le 29 août 2011. Toutefois, si la taxe scolaire est égale ou supérieure à 300 \$, elle peut être payée en deux versements égaux. Le deuxième versement est exigible le cent vingt et unième jour qui suit l'expédition du compte, soit le 28 novembre 2011. **Aucun autre compte ne sera expédié pour ce deuxième versement.**

## Vous pouvez effectuer votre paiement :

- Par la poste, en utilisant l'enveloppe de retour;
- Dans toutes les institutions financières, en utilisant la partie détachable;
- Au Centre administratif de la Commission scolaire des Découvreurs;
- Par Internet, en utilisant le numéro de référence à 20 positions.

## Heures d'ouverture :

du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

le vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30 (juillet et août)

**Nos bureaux seront fermés du 11 juillet au 29 juillet 2011.**

## CRÉANCIERS HYPOTHÉCAIRES

Comme par les années précédentes, les factures de taxe seront envoyées uniquement aux propriétaires. Aucune copie ne sera expédiée aux créanciers hypothécaires. Chaque contribuable devra faire parvenir lui-même sa facture de taxe à son créancier hypothécaire, s'il y a lieu.

**SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES  
COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS**

945, avenue Wolfe, Sainte-Foy, G1V 4E2  
(418) 652-2121 poste 4160 ou 4261



Commission scolaire des

**Découvreurs**

*Tout pour ouvrir ses horizons*